



Février 2022

Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 11, numéro 12

Pour urgences de fin de semaine
(ex: Égouts bouchés, ponceaux arrachés, grosses fuites d'eau)
418 225-6305

Dans ce numéro:

Procès-verbal 14 février 2022	2-5
Réunions du conseil municipal; Offre d'emploi aréna temps plein	5
Avis d'élection	6
Infos taxes annuelles 2022; Stationnement interdit	7
Personnel électoral recherché; Aide aux résidences patrimoniales	8
Infos escouade canine	9
Programme Réno-Région; Projet école Kennebec	10-11
ACEF Vieillir chez soi	12-13
Escouade canine; Vie Active; Sentiers pédestres; Changement d'heure	14
HLM; Premiers répondants; Collecte des ordures aux 2 semaines; Activités des Fermières; Membres du conseil municipal	15
Société historique; Info bacs ordures; Centre d'Écoute Beauce-Etchemins	16
Service incendie - Infos; Comptoir d'Aubaines; FADOQ; CAPCHA	17
Aréna: Informations diverses; CPA remerciements	18
Info fosses septiques avec cédule 2022; Centre du deuil; Havre l'Éclaircie; Transport Autonomie	19
Bibliothèque municipale	20
Changement bacs récupérateurs; Popote roulante; Encombrants ménagers	21
Développement économique	22
Centre du Deuil; Recyclage; Lampadaires défectueux; Aide alimentaire; Abattage d'arbres	23
Prêt de matériel médical	24

Semaine de relâche 2022 Du lundi 7 mars au jeudi 10 mars



Seule l'activité de chocolat nécessite une réservation. Pour toutes les autres activités, aucune inscription n'est requise. Vous vous présentez à l'aréna tout simplement à l'heure de l'activité!
BONNE SEMAINE!

Lundi le 7 mars: Patinage et hockey libre toute la journée

9h00 à 12h00: Patinage libre, gratuit pour les enfants

13h00 à 16h00: Hockey libre, gratuit pour les enfants

Un breuvage sera servi gratuitement: *Chocolat chaud ou bouillon de poulet*

Mardi le 8 mars: Bingo & Disco sur glace

10h00 pour les enfants de 5 à 7 ans (accompagnés d'un adulte)

13h00 pour les enfants de 8 ans et plus

Patinage disco dans l'aréna de 14h00 à 16h00

Mercredi le 9 mars: Atelier de chocolat à la maison & glissade avec chambres à air

Vivez un atelier de chocolat à la maison. Nous vous offrons une boîte La Pralinière en échange d'une contribution minime: 5.00\$ la boîte (valeur de 23.00\$)

*** Pour cette activité, vous devez réserver d'ici le 24 février à midi au (418) 685-3825 poste 300. La priorité va aux enfants de 12 ans et moins. Récupération de votre boîte à 13h00 à l'aréna ***

Glissade avec les chambres à air, de 13h00 à 15h30 si la météo le permet.

Jeudi le 10 mars: Dégustation de tire d'érable et promenade en voiturette à chevaux

De 13h00 à 15h00

Tire d'érable gratuite pour tous les enfants de St-Côme-Linière, 3.00\$ par adulte

Promenade en voiturette à chevaux, gratuit pour tous!

Patinage libre et hockey libre à tous les jours.
Surveillez la page Facebook de l'aréna pour l'horaire!

MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**



Programmation spéciale

Taxes annuelles municipales: Notes importantes en page 7

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 14 février 2022.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-02-02 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

22-02-03 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de janvier 2022 soient acceptés selon les chèques M2200001 à M2200010, C2200001 à C2200039 et L2200001 à L2200032 pour un déboursé total de 476 189,50 \$ incluant les salaires.

AVIS DE MOTION R 380-2022 AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2022

La conseillère, Mme Annick Lacroix-Maranda, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 380-2022 concernant un aide à la mise aux normes des fosses septiques 2022.

AVIS DE MOTION R 381-2022 RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ET SUIVIS BUDGÉTAIRES

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 381-2022 règles de contrôle des dépenses et suivis budgétaires.

ADOPTION R 379-2022 ABROGEANT R 342-2020 EMPRUNT PROMOTEUR

22-02-04 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement d'adopter le R 379-2022 abrogeant le R 342-2020 emprunt promoteur.

ADOPTION R 378-2022 EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION 1RE AVENUE OUEST, RUE GRENIER ET RUE DU PONT

22-02-05 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'adopter le R 378-2022 concernant un emprunt pour des travaux de réfection de la 1re Avenue Ouest, rue Grenier et rue du Pont.

ADOPTION R 377-2022 CODE DÉONTOLOGIQUE ÉLUS MUNICIPAUX

22-02-06 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement d'adopter le règlement no 377-2022 concernant le code déontologique des élus municipaux.

ADOPTION R 376-2022 CODE DÉONTOLOGIQUE EMPLOYÉS MUNICIPAUX

22-02-07 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 376-2022 concernant le code déontologique des employés municipaux.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVE À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 272 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 272 100 \$ qui sera réalisé le 22 février 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #278-2015

Pour un montant de 272 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 278-2015, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

22-02-08 Il est proposé par M. Steven Lebel, appuyé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

les billets seront datés du 22 février 2022 ;

les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année ;

les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

4. es billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023. 15 100 \$

2024. 15 500 \$

2025. 15 900 \$

2026. 16 300 \$

2027. 16 700 \$ (à payer en 2027)

2027. 192 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 278-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 14 février 2022

Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture : 10 h

Échéance moyenne : 4 ans et 5 mois

Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec

Date d'émission : 22 février 2022

Montant : 272 100 \$

Date d'émission : 22 février 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 février 2022, au montant de 272 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C — 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C — 27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 — CAISSE DES JARDINS DU SUD DE LA BEAUCE

15 100 \$	2,950 00 %	2023
15 500 \$	2,950 00 %	2024
15 900 \$	2,950 00 %	2025
16 300 \$	2,950 00 %	2026
209 300 \$	2,950 00 %	2027

Prix : 100,000 00 Coût réel : 2,950 00 %

2 — BANQUE ROYALE DU CANADA

15 100 \$	3,070 00 %	2023
15 500 \$	3,070 00 %	2024
15 900 \$	3,070 00 %	2025
16 300 \$	3,070 00 %	2026
209 300 \$	3,070 00 %	2027

Prix : 100,000 00 Coût réel : 3,070 00 %

3 — FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 100 \$	1,500 00 %	2023
15 500 \$	2,050 00 %	2024
15 900 \$	2,350 00 %	2025
16 300 \$	2,500 00 %	2026
209 300 \$	2,750 00 %	2027

Prix : 98,307 00 Coût réel : 3,098 55 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE est la plus avantageuse ;

22-02-09 Il est proposé par M. Simon Breton, appuyé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 22 février 2022, au montant de 272 100 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 278-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

22-02-10 Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions

de coûts des travaux admissibles.

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 - 2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #2 ci-joint et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES 2021

Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables, endetter pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal ;

22-02-11 En conséquence, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE le conseil municipal ordonne à Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — PAERRL 2021

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 210 277 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

22-02-12 Attendu que la municipalité doit informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

En conséquence :

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité informe le ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2021 s'élèvent à 439 677,37 \$.

MANDAT INGÉNIERIE MRC

22-02-13 Attendu que la municipalité souhaite faire appel au service-conseil d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan afin de préparer quatre projets de rue.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on autorise la directrice générale à donner des mandats au service-conseil d'ingénierie de la MRC pour la préparation des plans et devis pour la route Rodrigue, le rang 4, la 1re Avenue Ouest et le rang 8 afin de déposer ces projets au programme d'aide MTQ.

CONTRAT 3 ANS DIESEL

22-02-14 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le contrat de 3 ans pour l'approvisionnement de diesel soit attribué à Filgo avec une marge de profit fixe pour 3 ans de 0,005 \$/L.

CONTRAT 3 ANS PROPANE

22-02-15 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que le contrat de 3 ans pour l'approvisionnement de propane soit attribué à Propane GRG avec une

marge de profit fixe de 0,09 \$/L pour le propane en vrac et 7,42 \$ par bouteille de 33 lbs pour 3 ans. Le prix de location mensuelle par bouteille de 33 lbs est de 1 \$, 1,20 \$ par réservoir en vrac, 3 \$ pour un réservoir 1 000 gallons US et 3 \$ pour un réservoir 2 000 gallons US.

DÉPÔT PROJET PROGRAMME GESTION DES ACTIFS FCM

22-02-16 Il est résolu que la municipalité de St-Côme-Linière demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet infrastructure municipale.

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu que la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

Gestion des infrastructures municipales

Il est également résolu que la municipalité consacre 9 060 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

REDDITION COMPTE — FONDS DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

22-02-17 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte le rapport financier du projet au montant de 15 259,93 \$ pour la réalisation du projet Évade-toi en Beauce-Sartigan.

La personne autorisée à signer le rapport financier est Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

REPRÉSENTANT RÉSEAU BIBLIOTHÈQUE

22-02-18 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère soit nommé représentant de la Corporation municipale de Saint-Côme-Linière auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP CNCA).

PROLONGEMENT DROIT ACQUIS — M. ROBERT BERGERON

22-02-19 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte de prolonger le droit acquis jusqu'au 31 décembre 2025 de la résidence du 2508, route du Président-

Kennedy qui a été incendié en 2014.

PROLONGEMENT DROIT ACQUIS — M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON

22-02-20 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on accepte de prolonger le droit acquis jusqu'au 31 décembre 2025 de la résidence du 50, chemin du Loup qui a été démolie en 2021.

APPUI DEMANDE AUTORISATION CPTAQ — MME CARMELLE PAQUET — SUCC. LOUIS-RENÉ PAQUET

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ a été déposée par les successeurs, Mme Carmelle Paquet et Mme Doris Paquet, afin de régulariser deux lotissements créés par la succession Louis-René Paquet à partir du lot 4 891 288.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, M. Pierre Loubier, veut régulariser son lot créé par la succession afin de pouvoir jouir de son terrain. Celui-ci doit respecter les conditions du règlement de zonage afin d'autoriser le lotissement.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire Mme Carmelle Paquet veut régulariser son lot créé par la succession afin de pouvoir jouir de son terrain. Celui-ci doit respecter les conditions du règlement de zonage afin d'autoriser le lotissement.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage en vigueur de la municipalité oblige que tout lot à proximité d'un lac ou cours d'eau doit avoir une superficie minimale de 4 000 m² et un lot non desservi (sans aqueduc ni égout) doit avoir une superficie minimale de 4 000 m² et une largeur minimale sur la ligne avant de 50 m.

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de régulariser la situation afin de respecter le règlement de zonage en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE Mme Doris Paquet veut céder le lot projeté 6 499 309 ayant comme superficie 2 856,2 m² au lot 6 499 310 ayant, quant à lui, une superficie de 1 942,9 m² afin d'atteindre le 4 000 m² appartenant à M. Pierre Loubier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Doris Paquet veut céder le lot projeté 6 499 308 ayant comme superficie 2 726,8 m² au lot 6 499 311 ayant, quant à lui, une superficie de 1 273,2 m² afin d'atteindre le 4 000 m² appartenant à Mme Carmelle Paquet.

CONSIDÉRANT QUE la demande à la

CPTAQ est sans impact additionnel sur l'agriculture puisque le potentiel et les possibilités agricoles du lot sont nuls et aucun nouvel ouvrage ne sera ajouté sur l'immeuble faisant en sorte que la demande n'a pas d'impact sur les activités agricoles existantes.

22-02-21 EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANNICK LACROIX-MARANDA

APPUYÉE PAR : M. JEAN-DENIS PAQUET

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin que la succession Louis-René Paquet puisse régulariser les lotissements de la succession afin que les lots créés aient 4 000 m² tel que le règlement de zonage en vigueur le demande.

ADOPTION SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES 2021

22-02-22 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du schéma couverture de risques 2021 par le chef incendie et qu'on le transmette à la MRC de Beauce-Sartigan.

SERVICE INFORMATIQUE VILLE SAINT-GEORGES

22-02-23 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que la municipalité accepte de renouveler l'entente de soutien de services informatiques dans le cadre de l'utilisation du conseil sans papier avec la Ville Saint-Georges et que le maire, M. Gabriel Giguère, ainsi que la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient les personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

MAISON DES JEUNES — ADOS EN CAVALE

22-02-24 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la demande de la Maison des jeunes Beauce-Sartigan pour une contribution de 50 \$ par jeune de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

MEMBRES DES COMITÉS

22-02-25 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les comités et ses membres soient :

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

M. Gabriel Giguère
Comité ruralité et politique municipale
Mme Annick Maranda-Lacroix
M. Simon Breton
Comité d'urbanisme
Mme Annick Maranda-Lacroix
M. Simon Breton
Comité MADA (politique des aînées et familiale)
M. Alain Dumas
M. Steven Lebel
Comité gestion des infrastructures
M. Alain Dumas
M. Jean-Denis Paquet
Comité non-accès MTQ
M. Alain Dumas
M. Gabriel Giguère
Comité des rues et des routes
M. Alain Dumas
M. Steven Lebel
Comité incendie
M. Alain Dumas
M. Jean-Denis Paquet
Comité des finances
M. Alain Dumas
M. Jean-Denis Paquet
M. Steven Lebel
Comité loisirs
M. Alain Dumas
Mme Annick Lacroix-Maranda
M. Simon Breton
Représentant Chambre de commerce de Saint-Côme-Linière
M. Steven Lebel
Mme Annick Lacroix-Maranda

DÉMISSION CONSEILLÈRE
MME JOHANNE MORIN

22-02-26 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte la démission de la conseillère, Mme Johanne Morin, et que le siège 2 est donc maintenant vacant. Une élection partielle aura lieu pour pourvoir le poste de conseiller #2.

Prochaines assemblées
régulières du conseil municipal
Lundi le 14 mars à 19h00
Lundi le 11 avril à 19h00

Changement apporté:

Prenez note que les assemblées ont lieu à la salle Optimiste, au 2^e étage de l'aréna.

Les citoyens peuvent assister aux réunions, en respectant les directives de la santé publique. La distanciation étant obligatoire, les places sont donc limitées.

Prenez note: Selon les directives sanitaires du gouvernement du Québec, il se peut que les réunions se fassent à huis clos.



Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site internet de la municipalité, www.stcomelinier.com

Onglet «municipalité».

Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».



Offres d'emploi—Municipalité St-Côme-Linière: Prenez note qu'en raison des délais requis, il n'est pas toujours possible de publier toutes les offres d'emploi dans le Babillard. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site internet et la page Facebook de la municipalité, de même que le tableau électronique.

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER / MAINTNANCE ARÉNA

Principales fonctions : Sous la responsabilité de la coordonnatrice aux loisirs, le journalier à la maintenance (aréna) exécute des tâches de maintenance de l'aréna ainsi que des bâtiments, équipements et installations sportives du service des loisirs.

Conditions particulières à la tâche :

- Travail dans un bon environnement, souvent debout et en mouvement, requiert concentration, attention et débrouillardise.
- Travail qui nécessite de bonnes aptitudes manuelles, capacité de travailler en équipe. Et exige un bon sens de l'organisation et des responsabilités.
- Travail qui demande à être soucieux du bon service à la clientèle.

Statut de l'emploi :

Temps plein, 40 heures

Été : De jour, du lundi au vendredi

Hiver : De jour et soir, du lundi au vendredi

Exigences : Avoir complété un DEP en mécanique ou de petits équipements ou avoir une formation jugée équivalente et compétences en plomberie et charpenterie seraient un atout.

Rémunération :

Selon la convention collective

REER collectif

Assurance collective

Début d'emploi : Vers le début avril de cette année

Pour plus d'informations, appelez au 418-685-3825 poste 202.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou en personne au bureau municipal :1408, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0

ou par voie électronique : dgstcome@stcomelinier.com

d'ici le 4 mars 2022

Avis public d'élection

Municipalité Saint-Côme-Linière Date du scrutin 2022-05-01

Par cet avis public, Maryane Bélanger, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

Le poste suivant est ouvert aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller 2

Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe désigné pour recevoir les déclarations de candidature) aux jours et aux heures suivants :

Du 11 mars au 25 mars 2022

Horaire

Lundi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Vendredi	De 8h00 à 13h00	

Attention : le vendredi 25 mars 2022 , le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 1 mai 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 24 avril 2022**

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection :
Caroline Lacombe

L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des Déclarations de candidature : Chantal Poulin

Vous pouvez joindre la présidente (ou joindre son adjointe) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;

Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

Entre le dimanche 10 avril 2022 et le mercredi 20 avril 2022, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 20 avril 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 mars 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 29 avril 2022 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Présidente ou président d'élection

Adresse : 1408 rue Principale Saint-Côme-Linière
G0M 1J0

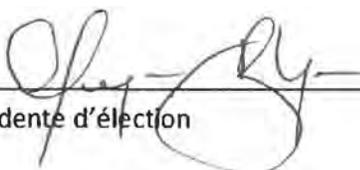
Téléphone 418 685-3825 poste 202

Adjointe

Adresse : 1408 rue Principale Saint-Côme-Linière
G0M 1J0

Téléphone 418 685-3825 poste 200

Donné à Saint-Côme-Linière le 1^{er} mars 2022


Présidente d'élection

Informations sur les taxes municipales Paiements par internet (SIPC)

Vous avez reçu votre compte de taxes municipales 2022 dernièrement. Lorsque le compte atteint 300.00\$, il peut être payable en 4 versements. Voici un rappel des dates de versements:

1er versement le 25 mars 2022

2e versement le 25 mai 2022

3e versement le 10 août 2022

4e versement le 12 octobre 2022.

Il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes:

- Dans plusieurs institutions financières: Au comptoir, au guichet automatique ou par internet
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte, en nous faisant parvenir des **chèques à l'ordre de *Municipalité St-Côme-Linière***
- À l'hôtel de ville (1408 rue Principale) en argent ou par chèque. **Une boîte à courrier est située près de la porte d'entrée. Vous pouvez y déposer vos chèques. Ne jamais déposer d'argent dans la boîte à courrier. Veuillez noter qu'en tout temps, les paiements par carte de débit ou crédit ne sont pas acceptés.**
- Vous pouvez aussi faire effectuer des retraits préautorisés dans votre compte aux dates de versements. Veuillez nous contacter au (418) 685-3825 à ce sujet.

Veillez vous assurer d'utiliser le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes 2022 lorsque vous faites un paiement en ligne. Ce numéro peut être différent des années passées. De plus, si vous avez plus d'une propriété, chacune a un numéro de matricule différent. **Chaque paiement doit être fait sous le bon numéro, ceci afin d'éviter des erreurs de paiements.**

Compagnie hypothécaire (institution financière)

Si c'est votre institution financière qui s'occupe du paiement de vos taxes, c'est vous qui avez la responsabilité de lui fournir votre compte de taxes. La loi nous oblige à faire parvenir le compte au propriétaire.

Frais de retard

En cas de non-paiement ou de paiement partiel à la date d'échéance, des frais de 13% l'an (intérêt et pénalité) seront ajoutés au compte.

Pour les nouveaux propriétaires en cours d'année

Il est important de noter que la municipalité de St-Côme-Linière n'émet pas de nouveaux comptes de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. **Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues, à défaut de quoi, vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies.**

La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que si un contribuable n'a pas reçu son compte de taxes, ou en cas d'incertitude, il est de sa responsabilité de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant au 418-685-3825.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Stationnement interdit



La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que le stationnement des véhicules est interdit sur les chemins publics de la municipalité **entre 23h00 et 7h00 du 1er novembre au 31 mars.** Nous vous remercions de votre collaboration.

Personnel Électoral



Dans l'éventualité d'une élection au printemps, si plus d'une candidature est déposée au poste de conseiller/conseillère #2, nous sommes à la recherche de personnel électoral.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs coordonnées par courriel:

st-come@stcomelinriere.com

Ou par téléphone:

418-685-3825
poste 200

Merci

IMPÔTS



418 685-2630



Impôts

- Particuliers (canadiens et américains)
- Travailleurs autonomes
- Revenus de loyer
- Camionneurs
- Petites et moyennes entreprises
- Sociétés, compagnies et organismes
- Décès, succession et fiducie

Avantages

- Service personnalisé, confidentiel et informatisé
- Bureau ouvert à l'année à St-Côme

Autres services

- Tenue de livres
- Comptabilité informatisée
- États financiers
- Service de paye (Dépôt direct)
- Rapport de taxes et d'employeur (DAS)
- Formulaires gouvernementaux
- Domaine de la construction (Rapport CCQ, payes)

Heures d'ouverture (sans rendez-vous)

- Lundi au mercredi 8h00 à 18h00
- Jeudi 8h00 à 19h00
- Vendredi 8h00 à 16h00
- Samedi 8h00 à 12h00

1614, 6^e Rue, St-Côme-Linière, Qc G0M 1J0
Tél.: 418 685-2630 • Fax : 418 685-3972 • Cell. : 418 222-4133
comptabilitepaquetcote@globetrotter.net



UNE MAISON DE 1950 ET MOINS ?

DES TRAVAUX EXTÉRIEURS À EFFECTUER ?
UN CACHET PATRIMONIAL À CONSERVER ?

Obtenez les services
et l'expertise d'une
architecte **pour 100\$**
(valeur de 800\$).

- Accès à l'expertise professionnelle de la firme **Marie-Josée Deschênes architecte inc.** mandatée afin de mieux orienter vos décisions avant d'amorcer des travaux extérieurs sur une demeure patrimoniale.
- Évaluation des étapes à réaliser, proposition d'esquisses et estimation budgétaire des travaux



418 222-0410, #142

POUR INFORMATION:
www.capcha.ca ou info@capcha.ca

FÉDÉRAL - Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) - Bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) - Bonification de la pension de sécurité de la vieillesse (PSV) pour les Canadiens de 75 ans et plus (500\$ et 10%)	Nouveautés	PROVINCIAL - Bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CIMAD) - RAPPEL, le crédit d'impôt remboursable temporaire pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles: l'entente doit être signée avant le 1 ^{er} avril 2022.
--	-------------------	--

Vous avez des enfants ?

N'OUBLIEZ PAS :

- Frais de garde
- Reçus conditions physiques
- Reçus activités artistiques
- Revenu des enfants
- Pension alimentaire

AVIS DE COTISATION

PROVINCIAL ET FÉDÉRAL

À APPORTER À CHAQUE ANNÉE

LOCATAIRE
Apportez votre Relevé 31

PROPRIÉTAIRE
Apportez vos taxes municipales

ACHAT
1^{ère} maison

Apportez votre contrat d'achat (\$\$\$)

Vous avez 70 ans et plus?

Informez-vous sur les différents crédits disponibles (\$\$\$)

- Maintien à domicile
 - Résidence pour personnes âgées
 - Immeuble de logements
 - Résidence principale
- Activités des aînés
- Achat, location ou installation de biens admissibles (Élargissement des biens admissibles)
- Séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle
- Soutien aux aînés

Frais médicaux

- Médicaments
- Examen de la vue, verres, monture, lentilles cornéennes
- Dentiste, audiologiste
- Autres professionnels de la santé
- Soins médicaux non dispensés en région
- Prime assurance médicaments et maladie

REER – RAP – REEP

Cotisations effectuées
 Reste de l'année (mars à décembre 2021)
 60 premiers jours (janvier et février 2022)
 Retrait RAP jusqu'à 35 000 \$

Étudiants

- Frais de scolarité
- Intérêts prêt étudiant
- Avis de détermination (solidarité)

CRÉDIT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Informez-vous des critères d'admissibilité (\$\$\$)

Autres crédits disponibles

- Frais de repas de camionneur (23\$ / repas)
- Outils des gens de métier
- Aidants naturels
- Frais de déménagement (40 km et +)
- Pompier volontaire
- Dépenses d'emploi
- Dons et contributions politiques

Autres situations à signaler

- Faillite
- Achat et vente d'actions (bourse)
- Vente résidence, chalet, terre et autres
- Changement de situation familiale
- Acomptes provisionnels versés

Heureuse fête de la Saint-Patrick à venir!



Escouade canine MRC

Notre nouvel établissement se situe à l'adresse suivante :

217-1, 181e Rue, Beauceville QC G5X 2S9.

Heures d'ouverture:
Du lundi au jeudi de 11 h à 16 h.

PAIEMENT DES LICENCES

ESCOUADE CANINE MRC

Il est maintenant possible d'enregistrer et payer votre licence via le site internet de l'Escouade Canine:
<https://escouadecaninemrc.com/>




REQUÊTE CONCERNANT UN ANIMAL ?



418-225-9203

Contactez les professionnels qui s'occupent de notre municipalité



Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.

COMMENT PUIS-JE DEMANDER CETTE AIDE FINANCIÈRE?

- Vous devez d'abord communiquer avec votre municipalité ou votre MRC, selon le cas. On déterminera votre admissibilité au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.
- Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter le bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles qui seront consignés dans un devis.
- Sur la base de ce devis, vous devrez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et transmettre à votre municipalité ou à votre MRC la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux.
- La municipalité ou la MRC complètera votre dossier et, si tout est conforme, vous fera parvenir un certificat d'admissibilité indiquant le montant auquel vous aurez droit à la fin des travaux si toutes les conditions du programme sont respectées. Ce document autorisera également le propriétaire à commencer les travaux.
- Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la municipalité ou à la MRC. Sur approbation de celle-ci, la somme à laquelle vous avez droit vous sera versée.



POUR INFORMATION

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME RÉNORÉGION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ OU VOTRE MRC.

Si vous souhaitez obtenir de l'information complémentaire, vous pouvez communiquer avec la Société d'habitation du Québec :

Téléphone : 1 800 463-4315 (sans frais)

Courriel : infos@shq.gouv.qc.ca

Site Web : www.habitation.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements généraux au bureau de Services Québec le plus près de chez vous.

Note : Ce dépliant ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres modalités peuvent s'appliquer.

This information is also available in English.

La SHQ assume les coûts du programme RénoRégion. La Société canadienne d'hypothèques et de logement peut également y contribuer. La SHQ l'administre et en confie l'application à l'échelle locale aux MRC et à certaines municipalités.



SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PROGRAMME RÉNORÉGION

Votre gouvernement

Canada Québec

0-1111-1 (800-1201) 016

Les 2 classes de maternelle 4 ans de l'école Kennebec auront bientôt la chance de profiter davantage de la nature avoisinante.

La cour d'école est reconnue comme un endroit important pour le développement global des élèves. En effet, les jeunes y développent autant leurs habiletés motrices que leurs habiletés sociales, affectives ou langagières. La classe extérieure représente de multiples opportunités d'apprentissages.

C'est pourquoi Mme Dominique Berthiaume et Mme Caroline Paquet souhaitent enseigner davantage à l'extérieure. Ce qui ajoutera certainement une dose de motivation aux jeunes élèves.

Selon les recherches, les classes extérieures apportent du dynamisme à l'apprentissage, tout en améliore le comportement des élèves et de leurs capacités de coopération. Elles mentionnent aussi que passer du temps dans la nature favorise le rappel, la mémorisation, la résolution de problèmes et la créativité.

Pour concrétiser ce beau projet, la Fondation de l'école Kennebec est à la recherche de dons et d'appuis financiers.

Pour contribuer ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec l'école Kennebec au 418-685-3437



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT D'UNE RÉSIDENCE EN MILIEU RURAL OÙ NECESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES? LE REVENU DE VOTRE MÉNAGE EST LIMITÉ?

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POURRAIT VOUS AIDER.

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

Vous pouvez bénéficier du programme si :

- vous êtes propriétaire-occupant d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des déficiences majeures;
- le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximal admissible, lequel varie selon la région où vous habitez et la taille de votre ménage.

QUELLES SONT LES MUNICIPALITÉS ADMISSIBLES?

Le programme RénoRégion s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants ou qui sont situées dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Dans le cas des municipalités de 15 000 habitants ou plus, le programme est applicable aux secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Le programme ne s'applique pas aux villes de Gatineau et de Laval ni aux agglomérations de Longueuil, de Montréal et de Québec. Les villages nordiques et les réserves indiennes n'y sont également pas admissibles.

QUELS SONT LES TRAVAUX ADMISSIBLES?

Le bâtiment doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Ouvertures
- Saillies
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation thermique

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Les travaux doivent débiter après avoir été approuvés par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
 - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;
 - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme;
- La valeur du bâtiment ne doit pas dépasser la valeur uniformisée* maximale fixée par chaque municipalité ou MRC pour l'admissibilité au programme sur son territoire. De plus, cette valeur ne peut excéder le maximum prévu par la SHQ (120 000 \$).
 - * La valeur uniformisée est obtenue en multipliant la valeur du bâtiment inscrite sur l'avis d'évaluation municipale par le facteur comparatif.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE?

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.



AU CONTACT DE LA NATURE, L'ENFANT AMÉLIORE :



Ce programme comporte **11** ateliers s'adressant aux aînés et à leurs proches qui réfléchissent à leur avenir et aux façons de préserver leur autonomie le plus longtemps possible.

Inspiré par des aînés, le programme vous permet de découvrir :

- Les **informations pertinentes** afin de dresser un portrait clair de votre situation personnelle et faire des choix éclairés selon votre budget, vos besoins et vos désirs;
- Les **services et les ressources présentes** dans votre communauté, les possibles coûts ainsi que les programmes d'aide disponibles pour vieillir en sécurité et préserver votre autonomie;
- **Vos droits, les recours possibles** et d'autres ressources pour vivre dans la dignité.

Pour obtenir de l'information ou s'inscrire :

www.vieillirchezsoi.org
1-888-338-4755



**Vieillir chez soi
ou déménager ?**

Programme d'ateliers pour aînés



Présenté par



En partenariat avec



Avez-vous des questions?
Devez-vous faire des choix?
Avez-vous besoin d'aide?

L'ACEF-ABE est fière de vous présenter son programme de onze ateliers intitulés « Vieillir chez soi ou déménager ? » qui s'adresse aux aînés et à leurs proches qui souhaitent réfléchir à leur avenir et conserver leur autonomie le plus longtemps possible.

Le programme permet de :

- Dresser un portrait clair de votre situation personnelle menant à des choix éclairés qui tiennent compte de différents aspects : budget, besoins, désirs, etc.
- Être informé des services et des ressources disponibles dans votre milieu de vie pour vieillir en sécurité et préserver votre autonomie.
- Connaître vos droits, vos ressources et vos recours pour vivre dans la dignité.

Le programme comprend :

- **11 ateliers de 1 h 30.**
- Un **guide du participant** contenant tout le matériel présenté lors des ateliers et des activités complémentaires sur le **site Internet**.

Pour informations et inscriptions www.vieillirchezsoi.org ou 1-888-338-4755.



Le programme
**Vieillir chez soi ou
déménager?**

vous permet de :

- Réfléchir à votre autonomie.
- Préparer certaines éventualités telles qu'un accident où des décisions déchirantes sont prises dans un contexte d'urgence.

Ateliers thématiques

1. Vieillir chez soi;
2. Signer un bail;
3. Évaluer sa situation financière;
4. Déménager, choisir un chez-soi;
5. Bien vieillir;
6. Avoir l'esprit en paix;
7. Prévenir les abus financiers;
8. Gérer ses biens;
9. Préserver ses avoirs financiers;
10. Accompagner un proche;
11. Ce n'est pas correct.

*Développés avec des
partenaires
régionaux spécialistes
pour chacune des
thématiques!*



Activités

- Entre 60 et 90 minutes, les ateliers sont animés par des intervenants et des professionnels de la thématique abordée.

Outils

- Un guide du participant contenant tout le matériel présenté lors des ateliers et d'autres outils.
- Un accès privé au site web permettant de revoir les vidéos de chacun des ateliers.

« Moi, je veux demeurer à la maison, alors que mon mari désire aller en résidence. Le programme nous a permis de mieux comprendre l'autre et de prendre une décision éclairée ensemble. »

-Une participante

Les ateliers sont offerts dans différentes MRC à l'automne 2021 et au printemps 2022. Consultez la section « Nos ateliers » de notre [plateforme web](#) pour en connaître les détails.

Animateur		
Atelier 1	Vieillir chez soi	CISSS
Atelier 2	Signer un bail	CAAP-CA
Atelier 3	Évaluer sa situation financière	ACEF-ABE
Atelier 4	Déménager, choisir un chez-soi	CISSS
Atelier 5	Bien Vieillir	Santé Mentale Québec
Atelier 6	Avoir l'esprit en paix	Équijustice
Atelier 7	Prévenir les abus financiers	ACEF-ABE
Atelier 8	Gérer ses biens	Notaire
Atelier 9	Préserver ses avoirs financiers	Desjardins
Atelier 10	Accompagner un proche	CABBE
Atelier 11	Ce n'est pas correct	Équijustice

Vous êtes une personne aînée ? Ces ateliers sont pour vous et vos proches.

Il n'est jamais trop tard pour planifier son avenir

Pour information et inscription :
1 888 338-4755 / 418 338-4755

www.vieillirchezsoi.org ou par courriel à
vieillirchezsoi@acef-abe.org

Escouade canine MRC

PAIEMENT DES LICENCES POUR CHIENS

Vous pouvez effectuer le paiement de la licence de votre chien via le site internet de l'Escouade canine MRC: escouadecaninemrc.com

Si vous procédez de cette façon, une médaille vous sera retournée par la poste.

Nous vous remercions de votre collaboration.



REQUÊTE
CONCERNANT UN ANIMAL ?



418-225-9203

Contactez les professionnels
qui s'occupent de notre municipalité

VIACTIVE SAINT-CÔME

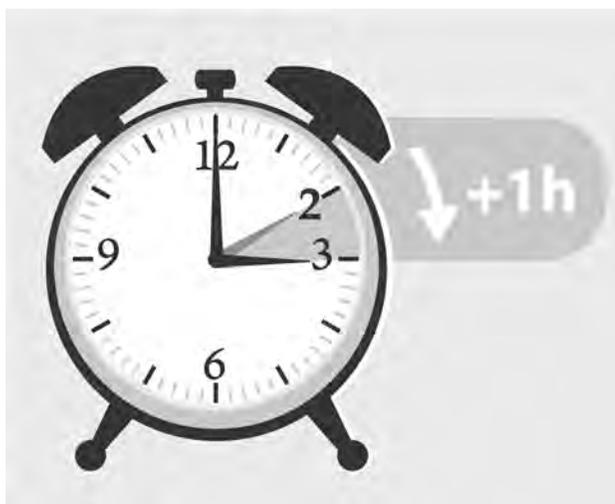


**Lieu : Salle
paroissiale
GRATUIT**

TOUS LES MARDIS
★ **10H00 À 11H00** ★

PASSEPORT VACCINAL OBLIGATOIRE
La première fois, Arriver à 9:45 svp

**Dans la nuit du 12 au 13
mars 2022, on avance
l'heure !**



AVIS À LA POPULATION

UTILISATION DES SENTIERS PÉDESTRES

Vous êtes nombreux et nombreuses à apprécier et utiliser les nouveaux sentiers pédestres de la municipalité.

Toutefois, les sentiers ne sont pas entretenus l'hiver. Vous les utilisez donc à vos propres risques. Le port de crampons est recommandé lors des conditions précaires durant la saison hivernale.





Depuis 1933... plus de 80 ans!

Fermières St-Côme

Les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, en raison des restrictions sanitaires.

À bientôt!

Le Conseil

Conseil municipal

Gabriel Giguère, maire

Simon Breton, conseiller poste 1

Siège vacant, conseiller / conseillère poste 2

Annick Lacroix-Maranda, conseillère poste 3

Steven Lebel, conseiller poste 4

Jean-Denis Paquet, conseiller poste 5

Alain Dumas, conseiller poste 6

Collecte des ordures

Collecte aux 2 semaines

Prenez note que la collecte des ordures se fait actuellement aux 2 semaines. Les calendriers des ordures et du recyclage sont accessibles en tout temps sur le site internet de la municipalité, onglet services.



HLM St-Côme-Linière

Demande de logement

Prenez note que pour une demande de logement en HLM à St-Côme-Linière, vous devez maintenant contacter le bureau municipal pour obtenir un formulaire:

418-685-3825

ou st-come@stcomelinier.com

Premiers répondants

La fonction de premier répondant assure, de par sa proximité à la population, une réponse rapide et efficace pour les situations d'urgence vitale en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers.

La municipalité de St-Côme-Linière est à la recherche de citoyens de notre communauté pour rejoindre l'équipe des premiers répondants.

Ça vous intéresse?

Veillez nous le faire savoir par courriel:

incendie@stcomelinier.com

ou par téléphone: 418-685-3825
poste 500

***Merci à l'avance
de votre intérêt!***



De gauche à droite: ?, ?, Alfred Nadeau et Lionel Bernard. Près d'une machine à vapeur (log hauler) au chantier d'Édouard Lacroix au Lac Chamberland vers 1930-1932. Ce genre d'équipement était utilisé au début des années 30 pour le charroyage du bois sur de longues distances soit de quinze à vingt milles dans les chantiers forestiers. A l'époque, ces distances étaient considérées comme éloignées puisque le halage se faisait habituellement avec des traîneaux (sleigh) tirés par des chevaux. Édouard Lacroix est le premier contracteur à avoir fait usage de ce genre de machine pour ses coupes de bois (chantiers) près d'Armstrong et Saint-Zacharie ainsi que dans le Maine, près de la frontière.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière, fonds David Nadeau (46-1)

Service d'aide en situation
de crise suicidaire

1 866 APPELLE
1 866 277-3553
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811
Info-social
24 h / 7 jours

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Rapide, confidentiel et sans frais!

Québec

**Centre d'écoute
Beauce-Etchemins**

Ne restez pas seul(e) dans ces moments difficiles, nous sommes là pour vous.

Service d'écoute téléphonique, gratuit et confidentiel 24h/24, 7 jours/7

Appelez nous:

418-228-0001

Disposition du bac à déchets et du bac de recyclage lors de la collecte

Nous demandons à la population de placer le bac à au moins 1 ou 2 pieds à l'intérieur de leur cour. L'entrepreneur responsable de la collecte est capable de vider le bac à cette dis-

tance. Un bac mis directement sur la voie publique peut être nuisible à la circulation ou aux piétons, et risque d'être endommagé par les véhicules lourds. Nous vous remercions de votre collaboration.



PROPRIÉTAIRES



Vous possédez une maison ancienne datant d'avant 1950 et ayant conservé un **bon potentiel patrimonial** ?



Vous envisagez entreprendre **dans les prochains mois** des travaux extérieurs d'agrandissement, de réfection de solage, d'isolation, de modification de revêtement, de fenêtres, de toiture, de galerie ou autres ornements ?



Vous aimeriez **être conseillé** afin de préserver le cachet de votre demeure ?



Vous souhaitez **évaluer les étapes à réaliser**, ainsi que le **budget à prévoir** ?

Consultez **CAPCHA.CA**



Service incendie St-Côme-Linière

Le service de prévention des incendies vous rappelle que vous devez faire une demande de permis à la municipalité pour les feux à ciel ouvert. Merci de votre collaboration.

Vous aimeriez être pompier volontaire ?

Contactez la municipalité au 418-685-3825



La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ? Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 500,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418-685-3654

ou Louise : 418-685-1273

COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME

Un magasin ouvert à tous. Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements... Une bonne façon de donner au suivant... Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Bienvenue à tous!



Comptoir d'aubaines Modification à l'horaire

Mercredi	13h00 à 15h30
Jeudi	13h00 à 15h30
	18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 15h30



Aréna St-Côme-Linière

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les horaires de glace.



AVIS AUX UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS ET AUX SPECTATEURS

À PARTIR DU LUNDI 14 MARS, LE PASSEPORT VACCINAL NE SERA PLUS DEMANDÉ

Pour informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Brigitte Drouin au (418) 685-3825 poste 300 ou par courriel : arenastcome@stcomelinier.com
Nous vous remercions de votre collaboration.

Anneau de glace et patinoire extérieure accessibles selon météo.
Le casque est obligatoire sur la patinoire extérieure.
Le bâtiment est ouvert de 9h00 à 20h50 tous les jours.



Surveillez notre page Facebook: Des annonces seront faites prochainement pour une activité spéciale de Pâques.

Également, des informations vous seront transmises bientôt pour le camp de jour de l'été 2022.

Soyez à l'affût!



Le CPA St-Côme tiens à remercier la Caisse du Sud de la Beauce pour son implication financière auprès du club de patinage artistique. Desjardins a à cœur la santé de nos jeunes et nous permet, avec cette commandite, de leur offrir la chance de pratiquer leur sport. Merci pour votre implication auprès de notre jeunesse. Votre contribution est précieuse pour notre organisation et nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter sur votre partenariat.

En mon nom, celui du comité et surtout au nom de tous nos patineurs, nous disons Merci, à la Caisse du Sud de la Beauce.

Vanessa Lachance présidente du CPA St-Côme.



FOSSE SEPTIQUE

Période de vidange de fosses septiques pour bénéficier du tarif régulier **(vous avez la responsabilité de vous inscrire à l'avance pour bénéficier du tarif régulier)**

Cédule 2022

Du 19 au 23 septembre 2022:

Tous les secteurs SAUF route Kennedy, route 275 et rang St-Joseph

Du 26 au 30 septembre 2022:

Route Kennedy, route 275 et rang St-Joseph

Par courriel: fosse@vsjb.ca (une confirmation vous sera acheminée)

Par téléphone:

418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale) ou

418-226-5300 (du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et

le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.

Des coûts additionnels sont prévus dans les cas suivants:

Vidange en dehors de la période de vidanges prévue pour votre secteur;

Déplacement inutile (adresse mal identifiée, fosse pas trouvée ou inaccessible, couvercles mal dégagés, entrée obstruée, barrée ou non dégagée, etc.).

Travaux de mise aux normes nécessitant une vidange dans un délai moins de 48 heures ouvrables;

Vidange en urgence dans un délai moins de 24 heures, soir de semaine, vendredi après-midi, fin de semaine, jours fériés, période du temps des fêtes et en dehors des heures régulières de bureau.

Centre du deuil Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve. Services d'accompagnement individuel ou de groupe pour les adultes ;

Ne restez pas seul dans ce tournant important de votre vie.

Contactez-nous au 418-228-3106



**Transport
Autonomie**
Beauce - Etchemins
Transport adapté et collectif

FOSSE DE RÉTENTION

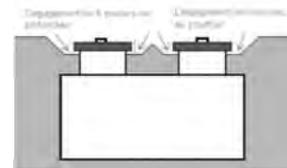
Pour obtenir une vidange, composer le 418 226-5300 du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h, ou par courriel à fosse@vsjb.ca

La vidange de fosse de rétention se fait selon le besoin du propriétaire. Il n'y a pas de cédule établie pour ce type de fosse. Pour bénéficier du tarif régulier, vous devez prévoir un délai maximal de 5 jours ouvrables. Des frais additionnels s'appliqueront pour toutes demandes nécessitant une vidange dans un délai de 3 jours ouvrables et moins.

VIDANGE EN URGENCE

En cas d'urgence durant les fins de semaines, jours fériés ou congés des Fêtes, veuillez composer le 1-866-291-1280 et une personne répondra à votre appel. Des frais additionnels vous seront facturés.

Lorsqu'une vidange de fosse est prévue, le propriétaire doit s'assurer de rendre l'emplacement accessible et dégager les couvercles de la fosse de 6" au pourtour et 6" en profondeur la fin de semaine précédent la semaine prévue de la vidange. Aucun avis téléphonique sera acheminé au propriétaire pour lui faire un rappel.



Prenez note qu'avec la crise actuelle due à la COVID-19, il se peut que l'horaire pour les vidanges de fosses septiques soit modifié. Ça pourrait se faire plus tôt ou plus tard en journée, et même les fins de semaines. Merci de votre compréhension.

Pour éviter la propagation de la COVID-19, les camionneurs ne laissent plus d'accroche porte lors de la vidange de votre fosse septique. Pour vous signaler que la vidange a bien été faite, un X sera fait sur un des couvercles.



Tu peux nous joindre en tout temps au

418 227-1025 ☎ 1 800 709-1025

24 heures sur 24, 7 jours par semaine

Pour plus d'information

Transport adapté : 418-227-4147

Transport collectif : 418-227-2626

Site Internet www.transportautonomie.com

Bibliothèque municipale

Nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale - Location à 2.00\$ / 2 semaines

Seule la collection «best-sellers» est payante... Tous les autres livres et magazines sont gratuits.



Nouveauté jeunesse

3 tomes



Heures régulières d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-16h30

Mardi:

8h30-12h00 et 13h00-16h30 et 18h30-20h30

Mercredi: 8h30-12h00

Vendredi: 18h30 - 20h30

Info: 418-685-3825 poste 205



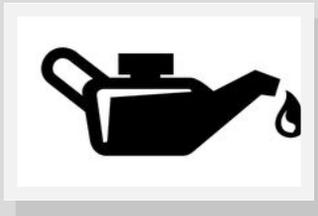
Chute à livres: Une chute à livres a été installée récemment près de l'entrée de la bibliothèque.

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est refermé correctement.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement.

Merci de votre collaboration



Dépôt d'huiles diverses



Prenez note:

Depuis le 1er janvier 2022, le dépôt au garage municipal est fermé.

Il faut dorénavant vous rendre à la Régie intermunicipale du Comité de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. Le service demeure sans frais.

**695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec)
G0M 1J0**

**info@ricbs.qc.ca
418 685-2230**

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

**(Hydrocarbures = Gaz naturel,
huile à moteur...)**

Merci de votre collaboration.

Avez-vous visité notre site internet?

www.stcomelinere.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres... Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

Municipalité St-Côme-Linière

La meilleure façon d'être informé de ce qui se passe dans la municipalité.



**Association
Bénévole
Beauce-Sartigan**

Service de popote roulante

**Livraison
de repas
chaud à
domicile**

**Saint-Georges
et les environs**

Cible:

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants



Place Centre-Ville
11 400, 1^{re} Avenue, bureau 120-A,
Saint-Georges Qc G5Y 5S4

www.benevolatbeauce.com



**418 228-0007
poste 5**

**Encombrants ménagers
à faire ramasser :**

Un seul numéro : **418-685-2230**



Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs...** Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

Nouveauté: Il est maintenant possible de faire votre demande de permis de construction, rénovation etc. en ligne si vous le désirez via notre site internet (onglet service/ demande de permis construction).

Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203 ou par courriel : techurb@stcomelinriere.com

Merci de votre collaboration!

Terrains disponibles au parc industriel

Pour informations:
(418) 685-3825



Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: M. Gilles Dulac

1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

M. Jean-François Dulac

1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca

Terrains résidentiels à vendre

18e Rue

Pour informations:

**Les Entreprises
Dennis Poirier Inc**

Téléphone : 418-230-8088

Courriel :
dennispoirier@hotmail.com

Terrains résidentiels à vendre à St-Côme-Linière

Terrains situés sur la 16e Rue, entre la 12e Avenue et la 16e Avenue, asphaltée.

Services d'aqueduc et d'égout inclus.

À proximité des services municipaux: École, aréna, église, bureau de poste, etc.

Pour information:

Daniel Dumas

(418) 226-8370

Courriel:

danieldumas@hotmail.ca

LES TROIS AILES RÉSIDENCE DE SOINS

Bureau d'information

1189, route du Président-Kennedy

Saint-Côme-Linière QC G0M 1J0

418 225-6237

Construction neuve sur un seul étage à St-Côme-Linière

Nouveau développement à St-Côme-Linière...

Comprenant 28 terrains disponibles avec services (eau et égout) de 13 200 à 19 000 pieds carrés. Près de l'école et des structures sportives, rue asphaltée.

Disponible en auto-construction ou clé en main

Pour aussi peu que 1.85\$/pied carré

Contactez Steven Bédard, Constructions Bed-Clé, au 418-685-3257





Centre d'Écoute du CEPS Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve.

Comme vous le savez sans doute, le Centre du deuil offre des rencontres de groupe et individuelles pour toutes personnes adultes vivant un deuil.

Nos prochains groupes débiteront bientôt sous forme de vidéo conférence.

Contactez nous pour de plus amples informations.

Centre du deuil du CEPS Beauce-Etchemins

T : 418-228-3106

C : cepsaa@ip4b.net



Abattage d'arbre

Avis à toute la population

Concernant l'abattage d'un arbre, qu'il soit malade, mort, dangereux, ou pour toute autre raison, cela prend un permis délivré par la municipalité et le coût est de 10\$. Lorsque le technicien, reçoit la demande il peut aller prendre une photo sur place pour constater que l'arbre est très dangereux ou dans les conditions énumérées ci-haut.

Pour faire une demande de permis:

M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203
ou par courriel : techurb@stcomelinere.com

RECYCLAGE

En mars 2022, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi le 3 mars

Jeudi le 17 mars

Jeudi le 31 mars



Lampadaires de rue défectueux? Merci de nous en aviser:

www.stcomelinere.com, onglet «services» —) Défectuosité lampadaires de rue.

Un service d'aide alimentaire est disponible dans votre village!

Si vous vivez une situation plus difficile financièrement et vous voulez améliorer vos conditions de vie, nous sommes là pour vous.

- Une aide une fois par mois;
- En tout confidentialité;
- Contribution symbolique pour les frais de transport;
- Réception directement à St-Côme.

Pour plus d'informations, contactez **Isabelle Thompson** à l'Association Bénévole Beauce-Sartigan: **418-228-0007 poste #5**





Les Chevaliers de Colomb...
Au service de sa communauté
Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière
 1408 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
 G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
 Télécopieur: 418-685-2566
 st-come@stcomelinier.com

www.stcomelinier.com

**Dépôt légal à la
 Bibliothèque Nationale**

MAIRE

Cellulaire

418- 222-3472

**Centre d'écoute téléphonique et de prévention du
 suicide Beauce-Etchemin**

Ligne d'écoute: 418-228-0001

Le Sillon

**Regroupement de parents et amis de la personne
 atteinte de maladie mentale**

URGENCE DÉTRESSE:

1-866-APPELLE

1-866-277-3553



**Réservation
 418-227-2626**



**Comptabilité •
 Fiscalité •**

Sandra Paquet

Mélanie Côté, B.A.A.

1614, 6e Rue
 Saint-Côme-Linière, Qc, G0M 1J0
 comptabilitepaquetcote@globetrotter.net

TÉL: (418) 685-2630
 Cell: (418) 222-4133
 Fax: (418) 685-3972

Site internet de la municipalité
 de St-Côme-Linière:

www.stcomelinier.com

**ME MARIE-EVE
 POULIN**
 NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
 Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel : mepoulin@notarius.net
 Site Web : www.mepoulin.ca

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284



**CONSTRUCTION
 CHRISTIAN BERGERON**

Tout pour vous satisfaire

418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- PORTES ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.